# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

### **FLASH**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **FLASH** 

Code du produit 8037

L'identifiant unique de

formulation (UFI)

EQ00-U07S-N00C-5850

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Menegalli SA

société/entreprise M. Orlando Menegalli

> Av. de Provence 10 1007 Lausanne

Tel: 021 310.11.00 Mail: info@menegalli.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse (www.toxi.ch)

Numéro d'urgence 24h/24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Cas non urgents: +41 44 251 66 66

Date de révision 15.02.2024

Version 010 (Version précédente: 009)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Le produit ne réunit pas les critères de la combustion entretenue et malgré un point d'éclair au-dessous de 60°C il n'est pas nécessaire de le classer dans la catégorie 3, liquides inflammables.

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition

le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Portez des vêtements de protection à manches longues, des lunettes et des gants et une protection du visage en cas de

risque d'éclabussure.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires EUH208: Contient du 2-methylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire

une réaction allergique.

Identificateur de produit 2-Propanol, No.-CAS 67-63-0, No.-CE 200-661-7

2.3. Autres dangers Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

Solution aqueuse d'agent tensioactif.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
2-Propanol	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225	NoCAS: 67-63-0 NoCE: 200-661-7 NoIndex: 603-117-00-0
Alkylethoxylate	1% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Acute Tox. 4 H302	NoCAS: 68131-39-5
2-methylisothiazol-3(2H)-one	< 1%	Acute Tox. 2 H330, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301, Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1A H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH071 [Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,0015 %], Facteur M Aigu=10	NoCAS: 2682-20-4 NoCE: 220-239-6 NoIndex: 613-326-00-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas

graves. Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des

vapeurs ou des produits de décomposition.

Contact avec la peau Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. Si l'irritation

de la peau persiste, appeler un médecin. Laver immédiatement au

savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements

contaminés et les chaussures.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact.

Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Se rincer la bouche à

l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas de précautions spéciales. Effets aigus anticipés: Sensation de

brûlure superficielle. Vue brouillée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

traitements particuliers

nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de

la mousse d'alcool. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les

canalisations. Inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être

refroidis par eau pulvérisée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact

avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

**Pour les secouristes** Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les

vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations

locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

FLASH

Date d'impression 15.02.2024

4 / 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Éviter une exposition directe au soleil. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-Propanol (CAS 67-63-0) Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

25 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 0.4 mmol/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone 25 mg/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter:

0.4 mmol/L Medium: whole blood Time: end of shift Parameter:

Acetone Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

1000 mg/m3 STEL [KZGW] INRS NIOSH Switzerland - Occupational 200 ppm TWA [MAK] INRS NIOSH

Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)

Switzerland - Occupational **Exposure Limits - Developmental** 

Risk Groups

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs -

(KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

400 ppm STEL [KZGW] INRS NIOSH

500 mg/m3 TWA [MAK] INRS NIOSH

Developmental Risk Group C

0.4 mg/m3 STEL [KZGW] (inhalable dust)

0.2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust, listed under 5-Chloro-2methyl-3(2H)-isothiazolone, mixture with 2-methyl-3(2H)-

isothiazolone)

Sensitizer

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Date d'impression FLASH 5 / 13 15.02.2024

#### Protection individuelle

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter

un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gant en nitrile extra forte, épaisseur de matériau 0,2 mm Temps de percée: >= 30 min. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être

tenu compte.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection

individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance

dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des

sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser

dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique**Couleur

Jaune clair.

Odeur

frais

Point de fusion/ point de Non déterminé.

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

Inflammabilité: Non déterminé. Limites inférieure et supérieure Non déterminé.

d'explosion:

Point d'éclair:Non déterminé.Température d'auto-Non déterminé.

inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

**pH**: 5.8

Viscosité cinématique: Non déterminé.

Solubilité: complètement soluble (Eau)

Coefficient de partage n- Non déterminé.

octanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur:

Densité et/ou densité relative:

Densité de vapeur relative:

Caractéristiques des particules:

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

pas applicable (liquid)

#### 9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les

classes de danger physique

9.2.2 Autres caractéristiques de

Pas d'information disponible.

Pas d'information disponible.

sécurité

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition en

utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter températures élevées La combustion produit des fumées

nauséabondes et toxiques.

10.5. Matières incompatibles Des oxydants.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë 2-Propanol (CAS 67-63-0)

Dermal LD50 Rabbit = 4059 mg/kg (JAPAN GHS) Inhalation LC50 Rat > 10000 ppm 6 h(ECHA API) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (JAPAN\_GHS)

Alkylethoxylate (CAS 68131-39-5)

Dermal LD50 Rabbit = 2500 mg/kg (NZ CCID) Oral LD50 Rat = 1600 mg/kg (NZ\_CCID)

2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4) Dermal LD50 Rabbit = 200 mg/kg (NLM\_HSDB) Inhalation LC50 Rat = 0.11 mg/L 4 h(EU\_CLH) Oral LD50 Rat 232 - 249 mg/kg (EU CLH) Oral LD50 Rat = 120 mg/kg (EU CLH)

Corrosion/irritation cutanée Peut irriter la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Irritation sévère des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation

respiratoire/cutanée

Aucun(e).

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène. Compte

tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Date d'impression FLASH 7 / 13 15.02.2024 010

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

**Toxicité pour la reproduction**Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction. Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour

un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour

les organes cibles, exposition répétée.

Danger par aspiration La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme

dangereux pour l'aspiration.

**Expérience chez l'homme**Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

**Autres données** Donnée non disponible.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité**Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Peut changer le pH de l'eau.

2-Propanol (CAS 67-63-0)

Ecotoxicity - Freshwater Algae -

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

Acute Toxicity Data

EC50 96 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID) EC50 72 h Desmodesmus subspicatus >1000 mg/L (IUCLID)

LC50 96 h Pimephales promelas 9640 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h Pimephales promelas 11130 mg/L [static] (IUCLID)

LC50 96 h Lepomis macrochirus >1400000 µg/L (EPA)

EC50 48 h Daphnia magna 13299 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute

**Toxicity Data** 

Alkylethoxylate (CAS 68131-39-5)

EU - Ecolabel (66/2010) -Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15 (DID no 028 mean value C<14, DID no

029 mean value C>14), >6-9 ethoxylated units))

Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under

Alcohol ethoxylate (C12-15, >30 ethoxylated units))

Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under

Alcohol ethoxylate (C12-15, >20-30 ethoxylated units))

Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under

Alcohol ethoxylate (C12-15, >12/20 ethoxylated units))

Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under

Alcohol ethoxylate (C12-15, >9-12 ethoxylated units))

Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C12-15, 2-6 ethoxylated units) predominantly

linear)

FLASH Date d'impression 15.02.2024 8 / 13

#### 2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)

EU - Ecolabel (66/2010) -

Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

Inherently biodegradable according to OECD guidelines.

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OECD approprié. Devrait

être biodégradable. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations

d'épuration.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non

utilisé

Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. OMoD Code des déchets pour les quantités résiduelles: 16 10 03 [ds] Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses

Emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme le produit non utilisé.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des

**Nations unies** 

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le

Non applicable.

transport

FLASH Date d'impression 9 / 13 15.02.2024 010

**14.4. Groupe d'emballage** Non applicable.

14.5. Dangers pour Non applicable. l'environnement

14.6. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments

de l'OMI

Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface non ioniques, agents de surface

amphotères

agents de conservation, parfums

Fragrances allergisantes: Coumarin, dl-Citronellol, Eugenol,

Geraniol, Linalool

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 12. VOC (CH) = 8.0067

2-Propanol (CAS 67-63-0)

Switzerland - Biocides - Annex II -

99 w/w% Sunset Date: 06/30/2026

Active Substances - Minimum Purity

Switzerland - Biocides - Annex II - Product Type: 1
Active Substances - Product Type Product Type: 2

Product Type: 4 2905.1290

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I

Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids

Classification

EU - Biocides (2007/565/EC) - Product type: 9
Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC Product type: 12

FLASH Date d'impression 15.02.2024 10 / 13

EU - Biocides (528/2012/EU) -**Active Substances** 

1 - Human hygiene (Commission Implementing Regulation

2023/1091/EU

Commission Implementing Regulation 2023/1106/EU Commission Implementing Regulation 2023/1108/EU Commission Implementing Regulation 2023/1109/EU Commission Implementing Regulation 2023/1120/EU Commission Implementing Regulation 2023/1143/EU

Commission Implementing Regulation 2023/1144/EU, listed under

L+R Propanol PT1 Family

Knieler & Team Propanol Family

APESIN alcogel **APESIN Spray** 

Manorapid express GEL

OP Plus

**APESIN Handaktiv** Chemisept IPA-N Bacticid IPA-N)

2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation

2015/407/EU

Commission Implementing Regulation 2022/2252/EU Commission Implementing Decision 2019/2030/EU Commission Implementing Decision 2020/106/EU Commission Implementing Decision 2021/754/EU Commission Implementing Regulation 2023/1105/EU

Commission Implementing Regulation 2023/2087/EU, listed under

perform-IPA product family DEC-AHOL® product Family

Lyso IPA Surface Disinfection product family

Knieler & Team Propanol Family

IPA Family 1

Superficid express WIPES Lysoform IPA Surface)

4 - Food and feed area disinfectant (Commission Implementing

Regulation 2015/407/EU

Commission Implementing Regulation 2022/2252/EU Commission Implementing Decision 2019/2030/EU Commission Implementing Decision 2020/106/EU

Commission Implementing Decision 2021/754/EU, listed under

perform-IPA product family

Lyso IPA Surface Disinfection product family

Knieler & Team Propanol Family

IPA Family 1) Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - Annex

XVII - Restrictions on Certain **Dangerous Substances** 

EU - REACH (1907/2006) - List of

Present

Registered Substances

2-methylisothiazol-3(2H)-one (CAS 2682-20-4)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine

Disruptors

Switzerland - Biocides - Annex II -

Active Substances - Minimum Purity

Switzerland - Biocides - Annex II -Active Substances - Product Type Present

95 w/w% Sunset Date: 09/30/2026 950 g/kg Sunset Date: 12/31/2028 950 g/kg Sunset Date: 03/31/2029

Product Type: 13 Product Type: 11

Product Type: 12

FLASH Date d'impression 11 / 13 15.02.2024 010

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration

methylisothiazol-3[2H]-one and 2-Methylisothiazol-3[2H]-one the use of the mixture of Methylchloroisothiazolinone (and) Methylisothiazolinone is incompatible with the use of Methylisothiazolinone alone in the same product) 341 Product type 6 (220-239-6)

0.0015 % MAC (including of a mixture in the ratio 3:1 of 5-Chloro-2-

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances EU - Biocides (2007/565/EC) -Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and

IB to Directive 98/8/EC EU - Biocides (528/2012/EU) -

Active Substances

Product type: 7 Product type: 9 Product type: 10 Product type: 22

13 - Working or cutting fluid preservatives (Commission

Implementing Regulation 2015/1726/EU)

12 - Slimicides (Commission Implementing Regulation

2017/2004/EU)

11 - Preservatives for liquid-cooling and processing systems (Commission Implementing Regulation 2017/1278/EU) Use restricted. See entry 75.

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances

Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-

jour: 2, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 16.

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

CED: Code du catalogue européen de déchet

Les principales références bibliographiques et sources de données Pour de plus amples explications, telles que les méthodes de mesure et les notations, veuillez consulter le document 1903 de la SUVA, Valeurs limites sur le lieu de travail.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 EUH071: Corrosif pour les voies respiratoires. H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H330: Mortel par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

**Autres informations** Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

FLASH Date d'impression 15.02.2024 12 / 13

### Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.